



**Convention de partenariat entre
l'université Savoie Mont Blanc, Grand
Chambéry, Chambéry, Jacob-
Bellecombette, l'Etat, en lien avec la
restructuration du campus de Jacob-
Bellecombette**

Octobre 2019

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par **Xavier Dullin**, dûment habilité par **décision (ou délibération)** n ° du **Bureau (ou Conseil communautaire)** du devenue exécutoire le

d'une part,

Et

L'Etat, représenté par

La commune de Chambéry, représentée par son maire M Michel DANTIN, dûment habilité par délibération en date du

La commune de Jacob-Bellecombette, représentée par son maire Mme Brigitte BOCHATON, dûment habilité par délibération en date du

L'université Savoie Mont Blanc, représentée par son président M Denis VARASCHIN, dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du..... et désigné ci-après USMB,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

1- Préambule

L'université Savoie Mont Blanc (USMB) est une université pluridisciplinaire fondée en 1979, qui développe ses activités sur trois campus implantés en Savoie (Jacob-Bellecombette, Le Bourget-du-Lac) et en Haute Savoie (Annecy). La présidence de l'Université est implantée sur la commune de Chambéry ; dans un bâtiment mis à disposition par la commune.

Avec 15 000 étudiants, 1 300 personnels, plus de 500 enseignants-chercheurs, 300 doctorantes et doctorants ainsi que 19 laboratoires de recherche reconnus au plan international (présence dans le classement de Shanghai), l'USMB est un acteur important de la dynamique et du développement du territoire.

Sur le territoire de Grand Chambéry, l'USMB entretient des relations privilégiées avec l'enseignement secondaire et supérieur, public et privé, les autres grands services publics (santé, justice, etc.), les centres de recherche et partenaires entrepreneuriaux qui participent à la formation ou au rayonnement économique.

L'USMB se présente comme une université de recherche et de professionnalisation. A ce titre, elle a coloré ses trois campus : transitions sociétales et territoriales à Jacob-Bellecombette, transitions environnementales et énergétiques au Bourget-du-Lac, transitions numériques et entrepreneuriales ainsi que physique à Annecy.

En résonance avec les attentes du bassin de vie en matière d'innovations et de pôles d'économies spécialisés, l'USMB doit encore se développer afin de pondre aux demandes d'un territoire en forte croissance économique et démographique, en lien avec les universités voisines régionales de plus grande taille (Lyon et Grenoble) ainsi que dans le cadre de réseaux nationaux (AUREF) et

internationaux (universités de Genève et de Lausanne ainsi que HES-SO en Suisse) ; universités de Turin, du Val d'Aoste, du Piémont-Oriental et de Gênes en Italie). .

Elle développe également une forte ouverture à l'international, comme l'attestent ses conventions tissées avec de très nombreux pays étrangers et plus particulièrement avec l'Italie et la Suisse dans le cadre transfrontalier qui est le sien. Sa première place nationale dans les mobilités sortantes pondérées ERASMUS depuis 2008 ainsi que son projet d'université européenne l'attestent.

L'agglomération Grand Chambéry regroupe 38 communes et compte 137 000 habitants. Par son positionnement géographique, sa dynamique économique, touristique et son cadre de vie privilégié, le territoire bénéficie d'une forte attractivité. Aussi, les enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable y sont nombreux et le rôle de l'université primordial pour répondre aux orientations fixées dans le projet d'agglomération « la fabrique du territoire » et dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements.

Au titre des enjeux principaux peuvent être notamment cités :

- la redynamisation du cœur d'agglomération et du centre ancien en particuliers ;
- la poursuite d'une politique de mobilités (transport en commun, cycles, covoiturage...) facilitant la multi modalités au service du plus grand nombre ;
- le développement d'une offre de logement pour tous ;
- l'inscription des politiques publiques au cœur des transitions écologiques et énergétiques ;
- le développement de l'innovation pour favoriser la création d'emplois.

Consciente de ce lien qui doit être renforcé entre l'agglomération et l'Université, Grand Chambéry a pris, par délibération en date du 2 mai 2019, la compétence relative au soutien à l'enseignement supérieur universitaire et ce en complément de la politique menée par la Ville de Chambéry en matière d'animation de la vie étudiante sur le territoire.

Cette prise de compétence s'inscrit également dans le cadre du projet structurant de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette, créé il y a 50 ans, dont les locaux sont devenus aujourd'hui obsolètes et sont inadaptés aux exigences de performances énergétiques.

Soucieuse de repenser la politique jeunesse du territoire à partir des besoins des jeunes et des étudiants, **la Ville de Chambéry** a lancé au printemps 2018 une large consultation en direction des jeunes chambériens de 11 à 25 ans, afin de mieux identifier leurs besoins. Ce travail a abouti à la rédaction d'une politique municipale en faveur de la jeunesse visant à donner un cadre, une lisibilité et visibilité pour les jeunes, les étudiants, les familles et l'ensemble des professionnels de la jeunesse du territoire.

Parce que les conditions de vie étudiante sont indissociables de la réussite universitaire, l'USMB et la ville de Chambéry œuvrent de concert depuis de nombreuses années pour l'accueil des étudiantes et des étudiants français et internationaux, à l'université et dans la cité. L'université et la ville, en collaboration avec leurs partenaires et les services de la ville concernés (culture, sport, jeunesse, développement durable & vie associative notamment) proposent tout au long de l'année de nombreux événements et dispositifs d'accueil, d'information et d'insertion (salon de l'étudiant, campus day, journées job étudiants, Welcome night, dispositif Welcome box, Noël partagé, Tour du Monde au Manège, dispositif logement étudiants, dispositif d'information jeunesse Kestudi..etc).

Depuis 2017, Chambéry est à la 2ème place des villes moyennes où il fait bon étudier. Ce classement du magazine l'Etudiant est le résultat d'un travail partenarial important avec tous les acteurs. La Ville entend poursuivre ce dialogue constructif avec l'université et les établissements d'enseignement supérieur, dans une volonté d'amélioration de la place des étudiants dans la ville et dans le souci de favoriser leur intégration.

Une convention de partenariat entre la ville & l'USMB sera conclue début 2020 afin de préciser les conditions de coopération sur ces dispositifs ainsi que sur les liens entre les différentes politiques publiques liées à la vie étudiante.

La commune de Jacob-Bellecombette d'une superficie de 247 hectares dont 12 hectares sont occupés par l'USMB a une population de 4025 habitants au 1/1/2019 ; le contexte est donc particulier avec plus d'étudiants (environ 5500) sur le campus de Jacob-Bellecombette que de jacobins.

Une situation qui en dit long sur l'importance que revêt la présence de l'université sur le territoire de Jacob-Bellecombette et explique les liens étroits et constructifs tissés au fil du temps entre les deux entités ; le site de Jacob-Bellecombette regroupe la faculté de droit, la faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) et l'IAE de Savoie Mont Blanc.

La commune, consciente de la richesse apportée par la présence de l'USMB sur son territoire, a toujours œuvré dans le sens d'un partenariat pour le développement et la renommée du site.

Dès 2004, en collaboration avec les différents acteurs locaux, la commune initie et participe à la réalisation du carrefour dit de l'université, giratoire permettant, entre autres, l'accès au site universitaire.

Plus récemment, c'est la rue Jean-Baptiste Richard et le réaménagement de l'arrêt de bus nommé « Université » qui ont été réaménagés : finies les files d'attente aux heures de pointe au niveau du giratoire de l'université, la ligne Chrono A créée par le service transports de Grand Chambéry a permis de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les quais bus, une bande cyclable a elle aussi été créée dans le sens montant pour permettre aux nombreux étudiants de se rendre sur leur lieu d'études en vélo.

Les partenariats entre la Commune de Jacob-Bellecombette et l'USMB sont également concrétisés par la mutualisation de la halle des sports de l'USMB, la commune ne disposant pas de gymnase, au profit des écoles et du club de tennis durant les saisons automne / hiver, par le biais d'une convention de mise à disposition des locaux.

La commune profite de la présence des étudiants sur son territoire pour leur offrir un emploi contractuel d'animateur dans le cadre périscolaire (garderies, restauration et soutien scolaires) voire également extrascolaire durant les vacances scolaires.

Un élu, adjoint est désigné en début de mandat pour représenter la commune lors des commissions de site mises en place par l'USMB, qui se réunissent régulièrement pour la gestion quotidienne du site ce qui permet une collaboration étroite entre l'USMB et la commune de Jacob-Bellecombette.

Un arrêté municipal a été pris par la commune de Jacob-Bellecombette pour permettre la verbalisation sur le site universitaire soit à la réquisition de l'USMB soit d'office par la police ; le policier municipal intervient également pour tout trouble du quotidien sur le site.

C'est dire si la rénovation du site de Jacob-Bellecombette à travers son schéma directeur immobilier et d'aménagement revêt une importance toute particulière, les images respectives de la commune et de l'USMB en dépendant grandement : le campus universitaire qui date des années 70, n'a pas fait l'objet de restructuration depuis des décennies, hormis la création d'un nouveau lieu de vie étudiante suite à incendie et la rénovation de la halle des sports ; ce campus situé dans un écrin de verdure mérite une reconstruction dans son bâti et le réaménagement paysager complet de son domaine.

Ce sont les raisons qui ont amené le conseil municipal à approuver, à l'unanimité, les nouveaux statuts de Grand Chambéry avec la prise de compétence « soutien à l'enseignement supérieur universitaire », bien conscient du rôle crucial que joue l'USMB dans la dynamique et le développement du territoire.

2- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat, en résonance avec le projet de territoire de l'agglomération. A l'occasion de la mise en œuvre du schéma directeur d'immobilier et d'aménagement du campus de Jacob-Bellecombette, le partenariat consiste à faire de Chambéry une ville universitaire. A ce titre, il portera les objectifs suivants :

- le développement de l'attractivité de l'USMB ;
- l'ouverture de l'USMB sur le territoire de Grand Chambéry ;
- l'amélioration de la vie étudiante et de campus, notamment dans les domaines des mobilités, du logement et des services associés ;

- l'accroissement des liens avec les partenaires du territoire dans les domaines du développement économique et social, de la recherche, de la formation et de la valorisation ;
- le développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'ancrage de l'USMB et la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette.

3- Les objectifs de la convention de partenariat

Objectif 1 : Ouverture de l'université sur le territoire de Grand Chambéry

1.1 Transport en commun et mobilités

Afin d'inciter les personnels et les étudiants de l'USMB à rechercher des modes alternatifs de déplacements à la voiture individuelle pour les trajets domicile-campus, les partenaires s'engagent à réaliser un Plan de Déplacements Universitaire. Les modalités d'élaboration seront à définir pour traiter conjointement des problématiques relevant de l'accessibilité en bus, en cycle, en covoiturage, en auto partage ou tout autre moyen tendant à répondre à l'objectif (exemples : poursuite et ou amplification de la politique tarifaire des réseaux TC des partenaires à destination des étudiants, modulation de planning des étudiants pour éviter les engorgements en heure de pointe, etc.).

Un groupe de travail sera créé à cet effet.

1.2 Equipements et services

Afin d'ouvrir davantage le campus universitaire et le bâtiment de la présidence sur le cœur d'agglomération, une politique réciproque et équilibrée pour l'utilisation et l'accès aux équipements sportifs, culturels et salles de diverses natures sera mise en place, dans la mesure des créneaux disponibles. De même, et dans la limite de leurs moyens les partenaires pourraient soutenir les manifestations académiques, culturelles et sportives organisées par l'USMB.

Egalement, la « Welcome box » mise en place par la ville de Chambéry pour l'accueil des étudiants pourrait être amplifiée et enrichie à l'échelle de l'agglomération. Elle définirait alors les conditions d'accès et les conditions tarifaires spécifiques aux étudiants (tarifs préférentiels, accès aux équipements sportifs, accès aux bibliothèques municipales, etc.). Cette action s'intégrera également dans les objectifs 2 et 4 de cette convention.

Les partenaires conviennent de travailler sur cet objectif via une convention spécifique.

1.3 Lien entre l'université et le cœur d'agglomération

La présente convention porte aussi la volonté d'organiser la mutualisation et l'optimisation des équipements de centralité, et ainsi accompagner la volonté des collectivités locales d'apporter, notamment via l'opération cœur de ville, du renouveau et du dynamisme dans un centre ancien qui a eu tendance à se dévitaliser au profit des communes de périphérie. Les politiques publiques à l'œuvre en la matière concernent aussi bien la question du logement, du commerce, des mobilités que celle de la place des étudiants dans la dynamique territoriale.

Ainsi, afin de renforcer la vie étudiante dans la ville, les partenaires s'engagent à ouvrir et faciliter l'accès des étudiants aux espaces ressources et aux établissements publics (exemple : tiers lieu O79

situé place de la gare, la Dynamo sur les Hauts de Chambéry mais également toutes les salles municipales pouvant être mis à disposition selon les usages).

De même, l'université portant de nombreux laboratoires de recherche, il semble opportun d'étudier la mise en place, en cœur de ville, d'un lieu dédié aux doctorants.

1.4 Actions de communication

Les partenaires s'engagent, dans leurs actions de communications (salons, publications institutionnelles, sites internet, etc.) à valoriser les atouts du territoire pour renforcer son attractivité. Une plus grande synergie sera aussi recherchée au travers des services et systèmes de communication (lien entre les sites internet, affichage public, etc.) pour faciliter l'accès à l'information.

Objectif 2 : Amélioration de la vie étudiante

2.1. Accès au logement

Au-delà des hébergements proposés par le CROUS, de nombreux étudiants se logent dans le parc privé ou public de l'agglomération. Dans le cadre de sa politique du logement, avec l'accompagnement des bailleurs et opérateurs locaux, Grand Chambéry et la ville de Chambéry ont initié une reconquête des logements vacants présents dans le centre historique. De même de nouveaux quartiers, comme La Cassine, font l'objet de vastes programmes de renouvellement urbain. La Ville de Chambéry confie depuis 2005 à Savoie Information Jeunesse la mission de mettre en relation les propriétaires privés chambériens louant chambres ou studios et les étudiants en recherche. Ce dispositif inclue la vérification du respect par le propriétaire d'une charte de logement proposant notamment des loyers adaptés. Plus de 600 offres en moyenne sont ainsi proposées sur le site Kestudi.chambery.fr.

A ce titre, les partenaires s'engagent à poursuivre le travail sur les conditions d'accès des étudiants à des logements à loyer adapté favorisant ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle dans ces secteurs à enjeux. Cette démarche se fera en veillant au maintien des équilibres au sein des communes de l'agglomération.

Les partenaires travailleront également à mieux faire connaître les outils d'information relatifs aux disponibilités locatives. Une attention particulière sera apportée par la ville de Chambéry sur la qualité des logements proposés notamment via l'instauration d'un permis de louer qui sera effectif en mai 2020.

2.2 La valorisation des compétences

Les collectivités s'engagent à poursuivre les liens avec l'USMB permettant :

- l'accès à des stages dans leurs champs de compétences et répondant à une demande de travaux, d'analyses nécessaires aux services publics. Une qualification partagée des besoins sera organisée en fin d'année universitaire ;
- l'accès à des emplois saisonniers au sein des collectivités sous réserve de vérification des capacités des candidats ;
- la mise en place de contrat d'études avec des étudiants en master ou en doctorat sur des thématiques qui intéressent les collectivités,
-

Objectif 3 : Accroissement des liens développement économique / recherche, formation et valorisation

3.1 Soutien et partenariat pour le développement des filières d'excellence

Pour répondre aux enjeux de développement économique, le territoire a souhaité organiser son action sur un large périmètre regroupant les deux principales agglomérations de la Savoie, à savoir Grand Chambéry et Grand Lac. Cette volonté a conduit à créer en 2017 un syndicat, Chambéry Grand Lac Economie, compétent pour l'aménagement des parcs d'activités, l'implantation des entreprises, la création d'entreprises (incubateur, pépinières d'entreprises, ateliers relais) et le développement de l'innovation.

Plusieurs filières d'excellence ont été identifiées, qui concentrent les actions de la collectivité : les énergies intelligentes, le numérique, l'outdoor – santé – bien-être, l'agroalimentaire et l'ingénierie de la montagne, industries innovantes.

Ces filières sont structurées autour de grands groupes, de PME et de start-ups, de la présence de formation dédiées, de parcs d'activités et d'un système d'accompagnement à la création d'entreprise à travers des pépinières et des clusters. La liste *infra* en donne une idée :

Energies intelligentes :

- Entreprises : EDF CIH, Ataway, Energy Pool, Helioslite, General Electric, etc.
- R&D et formation : INES CEA, INES USMB, composantes de formation et de recherche de l'USMB
- Clusters/associations : Tenerrdis
- Expérimentations : vélos hydrogène, route solaire, stations hydrogène, transport par câble, etc.

Numérique :

- Entreprises : Pixminds, Newquest, Geomap imagis, Lunabee, Sopra-Steria etc.
- R&D et formation : USMB (IUT, PAC, SceM), INSEEC
- Clusters/associations : French Tech, Digital Savoie

Outdoor – santé – bien-être

- Entreprises : Nordeex, Bioparhom, T-Bird, Omnipharm, Phytéma, Valvital, etc.
- R&D et formation : USMB, INSEEC
- Clusters/associations : OSV (Outdoor Sports Valley), EPI santé
- Expérimentations : CÉPART

Ingénierie de la montagne

- Entreprises : MND, Compagnie des Alpes, Labellemontagne, Skidata, Leitner, Prinoth...
- R&D et formation : USMB, Centre international des Sports de Montagne
- Clusters/associations : Cluster Montagne

Agroalimentaire

- Entreprises : Alpina, Folliet, Brasserie du Mont-Blanc, Routin, Leztroy, Pain de Belledonne, Dolin, Savoie Yaourt, coopératives Yenne, Beaufort, Tome des Bauges
- R&D et formation : Centre de formation Reinach
- Clusters/associations : Naturopôle 3D

Industries innovantes

- Entreprises : SKF, Bolhoff, OCV, Ferropem, Placoplatre, Opinel, Alstom, Aixam, Cascades, etc.
- R&D et formation : USMB, INSEEC

- Clusters/associations : French Tech, Tennerdis...

Dans ce cadre, un partenariat étroit entre les entreprises, les collectivités l'INSEEC, INES Formation, UCLy et l'USMB sera mis en place afin d'anticiper les besoins en formations (à renforcer, à créer) adaptées aux demandes des entreprises locales. Celui-ci prendra la forme d'un comité de pilotage. Il pourrait, dans un premier temps, s'engager dans la réalisation d'une étude prospective relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales.

3.2 Favoriser le développement de l'entrepreneuriat

Comme cela é été indiqué au 3.1, l'agglomération dispose de nombreux outils favorisant l'accompagnement de porteurs de projets. A ce titre le partenariat sera renforcé avec l'USMB afin de faire connaître ces dispositifs. Ainsi seront développés ou amplifiés avec l'université :

- le lien avec les clusters (ex : Cluster Montagne, French Tech in the Alps), réseaux (ex : OSV) et centres de recherche/valorisation (INES-CEA) ;
- la valorisation des initiatives étudiantes et l'aide au démarrage d'activité (mécénat, bourse, *business angel*, pépinière, etc.) ;
- tous les évènements contribuant à l'instar de « des RDV » avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises / CGLE / Université (12^e édition cette année) ;
- le développement des partenariats dans le cadre du Club des entreprises de l'USMB et de la Fondation USMB.

Objectif 4 : Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur

4.1 - Communication et valorisation commune de la ressource internationale

Les partenaires s'attacheront à diffuser une image constructive de Chambéry et de son agglomération à l'international. Ils veilleront à renforcer les échanges universitaires avec les villes étrangères partenaires de la ville de Chambéry et de l'agglomération.

Les partenaires de l'USMB lui fourniront du matériel et objets de communication d'agglomération pour les missions universitaires à l'international.

4.2 - Appui à l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux

Les partenaires poursuivront leur politique d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux qui viennent pour quelques mois ou pour l'année universitaire, parfaire leur français, enrichir leur formation ou développer leur recherche.

Grand Chambéry, via la réalisation de l'observatoire du logement étudiant, portera une attention particulière à l'offre proposée aux étudiants étrangers qu'il est aujourd'hui difficile de satisfaire (court séjour, offre inadaptée, etc.).

Au-delà des temps d'accueil, les partenaires poursuivront tous les dispositifs favorisant l'intégration des étudiants internationaux et notamment leur mise en relation avec les habitants, grâce notamment au tissu associatif.

Les partenaires veilleront également à adapter leurs supports de communication pour un meilleur accueil des étudiants et chercheurs (langue anglaise, etc.).

Objectif 5 : L'ancrage de l'Université et la modernisation du campus de Jacob-Bellecombette

5.1 Ancrage du siège de l'USMB à Chambéry

L'université de Chambéry a adopté comme nom d'usage USMB. Mais son nom officiel demeure et la présence du siège de l'USMB à Chambéry revêt un caractère stratégique fondamental pour l'agglomération. Pour pérenniser cette présence, la ville de Chambéry, propriétaire actuel des locaux de la présidence de l'université, consent mettre en place un bail emphytéotique selon les modalités qui seront définies entre elle, l'USMB et sa tutelle, à savoir l'Etat.

5.2 La restructuration du campus de Jacob-Bellecombette

Depuis plusieurs mois, USMB, Etat, Région, Département et Villes, en lien avec l'agglomération, travaillent sur un schéma directeur d'immobilier et d'aménagement et un plan d'actions énergétique pour le projet de transition du campus de Jacob-Bellecombette.

L'ensemble des parties sont d'accord pour une reconstruction intégrale du site sur place comprenant :

- la démolition des bâtiments existants du campus (sauf halle des sports, bâtiment 20, et bibliothèque universitaire) ;
- la reconstruction en neuf sur le site du campus.

Ce scénario permet également une optimisation foncière nécessaire tout en garantissant une possibilité d'extension. Le coût de l'opération a été estimé à 67 M€ HT échelonné sur 17 ans (2020 à 2037).

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

L'USMB : prise en charge de la rénovation du bâtiment de la présidence, rue Marcoz, une fois sa cession réalisée.

L'Etat : à définir

La Région : à définir

Le Département : les engagements techniques et financiers du département figurent dans la convention quadriennale conclue avec l'USMB

La Communauté d'agglomération : 8 à 10 M€ mobilisable à partir de la prochaine PPI (2022).

4 - Gouvernance pour l'exécution de la convention de partenariat

Afin d'assurer la bonne exécution de la présente convention il est convenu d'organiser deux réunions par an réunissant les signataires (définition des objectifs, suivi des activités des groupes de travail et actions en cours, arbitrages techniques et financiers).

Pour l'USMB sera présent : le Président, ou son représentant.

Pour l'Etat seront présents :

Pour le territoire de Grand Chambéry seront présents : le président de l'agglomération, la vice-présidente en charge des universités, les maires de Chambéry et de Jacob-Bellecombette.

Il est proposé que le pilotage de la gouvernance soit assuré de façon tournante, tous les 3 ans, entre Grand Chambéry et l'USMB. Grand Chambéry assurera le pilotage des trois premières années.

Par ailleurs il est convenu que Grand Chambéry assurera le lien avec Grand Annecy, via le pôle métropolitain, sur l'ensemble des thématiques qui nécessiteraient une position partagée des deux agglomérations avec l'USMB.

5 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée équivalente à celle du projet de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette. Une actualisation de celle-ci sur la période pourra être réalisée à la demande des partenaires.

Fait à Chambéry, le

Pour l'**Etat**
Louis LAUGIER
Préfet

Pour l'**université Savoie Mont Blanc**
Denis VARASCHIN,
Président

Pour **Grand Chambéry**
Xavier DULLIN,
Président

Pour **la commune de Chambéry**
Michel DANTIN
Maire

Pour **la commune de Jacob-Bellecombette**
Brigitte BOCHATON,
Maire